



Le Vernet, le 18 novembre 2010

**Note à l'attention: Parents des enfants fréquentant
les écoles communales de la CCLAG**

Madame, Monsieur,

Par courrier, relayé par LEC GS en date du 15 novembre, la CAF de la Haute Garonne nous informe que les démarches initiées par l'ensemble des acteurs, contre la suppression du financement de la demi heure de temps de repas, ont abouti.

En effet, la CNAF (Caisse Nationale d'Allocations Familiales) autorise la CAF 31, à titre dérogatoire et pour l'année 2010-2011, à financer le temps de repas, dès lors qu'il participe effectivement au temps éducatif.

Lors des rencontres menées sur chaque commune, avec les parents, les gestionnaires et animateurs de terrain, j'avais indiqué que le service périscolaire mis en place était un service au plus juste et que toute évolution financière positive de la CAF conduirait à une diminution de la participation des familles.

En fonction de la modification connue à ce jour, même si elle est temporaire, la Communauté de Communes s'engage à l'intégrer, pour l'année 2010-2011, sous la forme d'une diminution de la participation des familles sur la période d'accueil 12h-14h.

Dans les prochaines semaines, nous déterminerons avec le gestionnaire et la CAF 31, le montant exact et les modalités de cette mise en œuvre, dont l'objectif doit être la simplicité, l'équité et la lisibilité pour tous.

Nous restons à votre service pour tout complément d'information et vous prions d'accepter Madame, Monsieur, nos sentiments les plus dévoués.

Michel DUVIEL,

Président CCLAG

Copie : Mme GRANIER, correspondante territoriale CAF 31
M. MADJFAR, directeur LEC GS
Représentants des Parents d'élèves des quatre communes
Membres de la commission enfance/jeunesse de la CCLAG
Maires et maires-adjoints des communes membres de la CCLAG